

Les lettres d'actualité – Italie

Regards sur l'économie italienne

*La lettre économique et financière
16 mars 2021*

SOMMAIRE

CONJONCTURE

- *En 2020, la dette publique s'établit à 155,6% du PIB et le déficit à 9,5%*
- *Le commerce extra-UE de l'Italie redémarre en janvier*
- *La contraction exceptionnelle du chiffre d'affaires des services en 2020*
- *Le chiffre d'affaires de l'industrie a baissé de 11,5% en 2020*
- *L'impact de la crise sur la consommation*

POLITIQUES SOCIALES ET EMPLOI

- *Un million de personnes supplémentaires en dessous du seuil de pauvreté absolue*
- *La crise Covid-19 affecte le bien-être de la population italienne*
- *La Confindustria appelle à une réforme rapide des amortisseurs sociaux*
- *Marché du travail en 2020 : un creusement des inégalités entre travailleurs, un bilan mitigé des politiques de l'emploi et des réactions différentes des entreprises face à la crise*

QUESTIONS EUROPEENNES

- *L'Italie accuse un retard dans la consommation des fonds structurels européens*
- *La Ragioneria generale dello Stato en charge du suivi des fonds du plan de relance*
- *L'Istat estime l'effet de relance du plan italien à +2,3 points de pourcentage en 2025*

SECTEUR FINANCIER

- *Saint-Marin annonce un train de réformes structurelles financées par sa première émission internationale de dette souveraine*
- *L'activité de capital-investissement a en 2020 bien résisté à la crise*
- *L'Italie émet son premier titre souverain vert*
- *Premiers signes de détérioration des crédits accordés aux ménages*

ACTUALITE ECONOMIQUE SECTORIELLE

- *Des lignes directrices pour encadrer le télétravail dans le secteur des assurances*
- *La dévitalisation commerciale des centres villes s'accroît*
- *Le secteur de la mode : une reprise attendue au 3ème trimestre 2021*

LE TABLEAU DE BORD DE LA CONJONCTURE

Indicateurs macro					
	Valeur	Date valeur		Valeur	Date valeur
Estimation de croissance PIB	-1,90%	T4 2020	Exportations (en g.a)	-9,70%	1er janv-31 déc.
Inflation IPCH (g.a.)	1,00%	Fév.2021	Importations (en g.a)	-12,8	1er janv-31 déc.
Inflation sous-jacente IPCH (g.a.)	1,00%	Fév. 2021	Emploi		
Production industrielle (g.a.)	1,00%	Janv. 2021	Taux de chômage	9,00%	Déc. 2020
Production dans les constructions	-4,60%	Déc. 2020	Taux de chômage des jeunes (15-24 ans)	29,70%	Déc. 2020

Source : données ISTAT

CONJONCTURE

En 2020, la dette publique s'établit à 155,6% du PIB et le déficit à -9,5%

Selon l'[Istat](#), la dette italienne a atteint 155,6% du PIB en 2020 (contre 158% prévu initialement par le gouvernement), après 134,6% en 2019. Elle s'élève ainsi à 2 569,2 Md€, soit +160,2 Md€. Le déficit public a atteint 9,5% du PIB, alors qu'il était de -1,6% en 2019. Le solde primaire (soit le déficit hors charge d'intérêt de la dette) est devenu négatif à -6% du PIB, quand il était de +1,8% du PIB en 2019.

Du fait des restrictions liées à la crise de la Covid, le PIB s'est contracté de 8,9% pour s'établir à 1 651,5 Md€ (prix courants). Ont contribué à cette baisse « une ampleur exceptionnelle », la demande nationale pour -7,8 pp, la demande externe pour -0,8 pp, et la variation des stocks pour -0,3 pp.

Plus précisément, par rapport à 2019, les investissements (FBCF) ont reculé de 9,1%, la consommation finale de 7,8%. Les exportations de biens et services ont reculé de 13,6%, et les importations de 12,6%. Les pertes de valeur ajoutée (en volume) les plus fortes ont concerné les activités artistiques et de loisirs (-14,6%), l'industrie au sens strict (-11,1%), les activités de services (-8,1%), la construction (-6,3%) et l'agriculture-sylviculture-pêche (-6%).

La pression fiscale a augmenté à 43,1% en 2020 (contre 42,4% en 2019).

Le commerce extra-UE de l'Italie redémarre en janvier

Après un ralentissement en décembre 2020 (-3,9%), les [exportations](#) italiennes vers les pays hors UE repartent à la hausse (+0,4%) pour s'établir à **18,9 Md€**, tirées par les ventes de biens intermédiaires (+3%) et de biens de consommation durable (+5,9%). *A contrario*, les importations diminuent (-0,5%, 13,3 Md€) mais moins fortement qu'en décembre (-1,5%), dégageant un solde excédentaire de 5,6 Md€. En glissement annuel les exportations ont néanmoins diminué de 12,7% (ie. par rapport à janvier 2020), notamment du fait de la baisse sensible des ventes d'énergie (-26,2%), des biens d'équipements (-16%) et des biens de consommation non durables (-14,7%). Seules les ventes de biens de consommation durables progressent (+2,3%). Les importations enregistrent un repli plus marqué (-18%) caractérisé par des baisses dans tous les segments (notamment l'énergie avec -37,2% et les biens de consommation non durables avec -24%). L'excédent commercial s'établit ainsi à +1,7 Md€ (contre +0,9 Md€ en janvier 2020).

La contraction exceptionnelle du chiffre d'affaires des services en 2020

Selon l'[Istat](#), le chiffre d'affaires a chuté de 12,1% dans les services en 2020. Il s'agit de la plus forte baisse observée depuis 2001. Les pertes concernent la quasi-totalité des secteurs, et de manière accentuée les activités les plus touchées par les restrictions, comme le tourisme (-76,3% pour les agences de voyage, -60,5% pour le transport aérien, -42,5% pour les hôtels et restaurants). *A contrario*, les services postaux et les services liés aux technologies d'information (IT) ont enregistré des hausses annuelles respectives de 4,4% et 1,8%.

Le chiffre d'affaires de l'industrie a baissé de 11,5% en 2020

Il s'agit de la plus forte contraction depuis 2009 selon l'[Istat](#). La diminution du chiffre d'affaires concerne aussi bien les marchés domestique (-11,5%) et extérieurs (-11,8%). Le second semestre 2020 a permis un rattrapage, avec un rebond de respectivement +19,4% et de +12,6%. Parmi les secteurs ayant observé la plus forte baisse, figurent l'énergie (-33,9%), suivie des biens d'équipement (-11,3%), des biens intermédiaires (-10,2%) et des biens de consommation (-8,1%). Les commandes ont parallèlement chuté de 9,6% par rapport à 2020, plus fortement en provenance de l'étranger (-9,9%) que celles domestiques (-9,4%).

L'impact de la crise sur la consommation

D'après l'[Istat](#), les mesures restrictives ont provoqué une chute historique de la consommation. La dépense moyenne des ménages a baissé de 9,1% en 2020, pour s'établir à 2 328 euros par mois, rejoignant son niveau de l'an 2000. Cette baisse est plus prononcée dans le Nord (-10%) que dans le Mezzogiorno (-7,3%) ; bien qu'en valeur absolue, la dépense moyenne reste supérieure au Nord (2 521,68 euros) par rapport au Sud (1 918,56 euros).

POLITIQUES SOCIALES ET EMPLOI

Un million de personnes supplémentaires en dessous du seuil de pauvreté absolue

La pandémie a fait basculer un million de personnes supplémentaires sous le seuil de pauvreté absolue en Italie en 2020, selon l'[Istat](#). Le nombre de pauvres a atteint 5,6 millions, soit 9,4% de la population (contre 7,7% en 2019), niveau le plus élevé depuis 2005. Le taux de pauvreté absolue enregistré lors du début de la crise financière en 2008 était de 3%.

La hausse a été plus forte dans le Nord de l'Italie où la densité est plus forte, avec + 720 000 nouveaux pauvres, que dans le Sud où la progression a été de +186 000. Le taux de pauvreté absolue atteint 9,4% dans le Nord (contre 6,8% en 2019). Il reste néanmoins le plus élevé dans le Sud, avec 11,1% de la population (contre 10,1% en 2019). Les familles nombreuses (cinq membres et plus) sont particulièrement pénalisées, le taux de pauvreté absolue passant de 16,2% à 20,7%.

Le seuil de pauvreté absolue en Italie varie aussi en fonction du lieu de résidence. En 2019, il se situe, pour une personne seule, à 839,75 euros par mois au Nord dans une zone métropolitaine, et à 566,49 euros par mois au Sud dans une petite commune.

La crise Covid-19 affecte le bien-être de la population italienne

Le dernier [rapport](#) Istat sur le bien-être équitable et soutenable (BES) révèle une détérioration de plusieurs indicateurs en 2020 parmi lesquels l'espérance de vie. La crise Covid l'a ramenée à son niveau d'il y a 10 ans, avec une perte en moyenne d'une année au niveau national. Au Nord de la péninsule, la diminution est même supérieure : l'espérance de vie, qui était de 83,6 ans en 2019, est tombée à 82 ans en 2020, sous les 82,1 ans de 2010. Le recul s'explique par les décès, 746 000 en 2020 (10 000 de plus qu'en 2019) en raison de la Covid. L'Istat relève que l'Italie est « un pays qui tend à s'éloigner des standards européens mais qui cherche à résister ».

D'autres signaux négatifs émergent du rapport comme la hausse du nombre de jeunes non diplômés et sans emploi (« NEET ») à 23,9% (contre 21,2% en 2019). Il souligne néanmoins quelques lueurs d'espoir comme l'accroissement du sentiment de sécurité des Italiens (la perception du risque de criminalité passe à 22,6% contre 25,6% en 2019), une large proportion des Italiens se déclarent satisfaits de leur vie (45%) et encore un intérêt citoyen croissant pour la politique.

La Confindustria appelle à une réforme rapide des amortisseurs sociaux

Lors des échanges avec le nouveau ministre du travail A. Orlando, le vice-président de la Confindustria chargé du travail et des relations industrielles, [M. Stirpe](#), a indiqué que la réforme des amortisseurs sociaux était prioritaire (*Sole24Ore*). L'interdiction des licenciements doit être la règle si le secteur est l'objet de mesures administratives et si les travailleurs continuent de bénéficier du chômage partiel et les entreprises de soutiens. Mais les autres entreprises doivent être autorisées à licencier afin de leur permettre de se restructurer. La Confindustria plaide pour une refonte des amortisseurs sociaux, qui sont aujourd'hui trop centrés sur les politiques passives du travail, plutôt que sur les politiques actives. La confédération appelle à lever les rigidités du décret-loi Dignità pour permettre le renouvellement des CDD, et faciliter la relance de l'emploi dans les secteurs particulièrement touchés comme les services. Il faut également réviser le revenu de citoyenneté afin d'en renforcer le volet de retour vers l'emploi, et mieux valoriser le capital humain avec le concours des agences privées du travail.

Marché du travail en 2020 : un creusement des inégalités entre travailleurs, un bilan mitigé des politiques de l'emploi et des réactions différentes des entreprises face à la crise

La pandémie a renforcé les inégalités dans l'emploi. Le [rapport annuel](#) 2020, de l'Istat, de l'institut de sécurité sociale (INPS), l'institut d'assurance contre les accidents du travail (INAIL), de l'agence pour l'emploi (ANPAL) et du ministère du travail dresse un bilan de la crise sur les onze premiers mois de l'année.

Les plus touchés sont les femmes, les moins de 35 ans et les étrangers. Le taux d'emploi des femmes (déjà l'un des plus bas de l'UE) baisse à 49,0% (-1,3 pp, contre -0,7 pour les hommes). Il baisse de 1,8pp pour les travailleurs moins de 35 ans (taux de 40,0%), soit davantage que e, égale à pour les 35-49 ans (-0,8 pp à 73%) et 50 ans et plus (-0,3 pp à 60,8%). Le nombre d'heures travaillées a baissé de 3,9 milliards sur les trois premiers trimestres, imputable pour 90% au secteur des services, où le taux d'emploi a diminué de 1 pp seulement (octobre 2019- octobre 2020) grâce aux mesures de sauvegarde de l'emploi. 63,1% des entreprises de plus de 3 salariés ont recouru au chômage partiel. Le taux d'emploi a augmenté légèrement en CDI (+0,6pp, mais a chuté pour les CDD (-12 pp) et les indépendants (-3 pp). Le taux d'inactivité s'est accru de 1,8 pp sur les trois premiers trimestres de 2020.

Le confinement et la baisse de l'activité économique ont entraîné des modifications qualitatives du marché du travail avec un accès différencié au télétravail. Au second semestre 2020, 19,4% des travailleurs ont travaillé depuis chez eux, soit près de quatre fois plus qu'en 2019. Le fossé se creuse entre les entreprises qui ont su mener une politique proactive pour adapter leur stratégie face à la crise (35,9% des entreprises, 60,8% des emplois et 71,6% de la valeur ajoutée) et celles, souvent plus petites et patrimoniales, qui ont subi la baisse d'activité passivement.

L'année 2020 marque enfin une hausse sans précédent de la précarité : 1,5 million de ménages ont eu recours au revenu de citoyenneté ou au revenu d'urgence.

QUESTIONS EUROPEENNES

L'Italie accuse un retard dans la consommation des fonds structurels européens

Entre 2014 et 2020, l'Italie a bénéficié de 74,3 Md€ de fonds structurels européens (45,5 Md€ de contributions UE et 27,9 Md€ de cofinancement national). Un [rapport](#) récent de la *Ragioneria generale dello Stato* révèle que l'Italie a dépensé 35,8 Md€ seulement, soit 48,7% des fonds, et que 70,1% seulement ont été engagés au 31 décembre 2020. Le solde pourra être néanmoins utilisé, d'ici 2023, en vertu des règles européennes.

Cette sous-consommation touche en particulier les domaines considérés comme stratégiques pour répondre à la crise Covid, tels que la lutte contre la pauvreté (6,04 Md€ dépensés soit 31,2% de l'objectif atteint), la réduction des risques en matière de changement climatique (1,4 Md€ soit 35,9%)

ou encore le renforcement de l'administration (1,14 Md€ soit 27,9%). L'Italie a utilisé 2 fonds uniquement sur les 4 auxquels elle est éligible: le fonds européen pour le développement régional (FEDER) et le fonds social européen (FSE). Seuls 4 des 11 objectifs assignés ont été atteints à plus de 50% (transport durable avec un taux de 64,3% ; compétitivité des PME dans le secteur agricole et de la pêche avec 52,9% ; éducation et formation avec 52,5% ; accès aux TIC avec 50,2%).

La Ragioneria generale dello Stato en charge du suivi des fonds du plan de relance

Carmine di Nuzzo prendra la direction du service qui est mis en place à la *Ragioneria generale dello Stato* du ministère de l'économie et des finances pour le suivi du PNRR. Inspecteur général de l'informatique et de l'innovation technologique, ce proche du nouveau ministre de l'économie Daniele Franco -auparavant dirigeant de la *Ragioneria generale*- avait dirigé l'inspection des relations financières avec l'Union européenne.

L'Istat estime l'effet de relance du plan italien à +2,3 points de pourcentage en 2025

Lors des [auditions parlementaires](#) sur le plan de relance, l'ISTAT a communiqué sur ses estimations sur l'impact expansif du plan national de relance italien sur le PIB. Il serait de +2,3 pp à horizon 2025, soit plus modeste que selon l'estimation gouvernementale de +3%. Il s'accompagnerait d'une amélioration de l'emploi avec environ 275 000 actifs occupés supplémentaires et d'une baisse du taux de chômage de 0,7 pp.

SECTEUR FINANCIER

Saint-Marin annonce un train de réformes structurelles financées par sa première émission internationale de dette souveraine

Après une première tentative en octobre 2020, la République de Saint-Marin a émis le 16 février 2021 pour la première fois des titres souverains sur les marchés internationaux. La très forte demande des investisseurs (1,4 Md€) pour ces titres à maturité triennale a permis d'élargir l'offre initiale (340M€ placés contre 300M€ initialement envisagés, soit env. 20% du PIB pré-covid) et de contenir son coût (3,25%, contre 3,75% initialement envisagé), malgré la notation de la République (BB+, Fitch). Les ressources collectées sont destinées d'une part au remboursement d'un prêt-pont de 150M€ contractés fin 2020, et d'autre part à la réalisation de réformes structurelles ainsi qu'au soutien de l'économie fortement affectée par la crise sanitaire.

Les autorités envisagent un train de réformes structurelles dont celle du système des retraites – pour en assurer la viabilité et l'équilibre futurs – et une refonte de la fiscalité pour l'aligner sur les standards européens, priorité absolue afin d'honorer les engagements pris sur les marchés. A cette fin, les autorités souhaitent d'une part redéfinir l'impôt sur le revenu et adopter une TVA généralisée en substitution du régime actuel auquel ne sont soumis que les importations. A terme, sont aussi envisagées une modernisation de la gestion des finances publiques et de l'activité de l'administration fiscale ainsi qu'un minutieux exercice de revue des dépenses (équilibre dépenses/recettes). Pour enrayer la crise affectant le secteur financier, les autorités envisagent également « une profonde restructuration » pour permettre aux banques de renouer avec la rentabilité. Les fonds levés sur les marchés financeront une stratégie de diversification de l'économie, aujourd'hui encore trop dépendante de l'industrie touristique, par le déploiement de dispositifs incitatifs et la modernisation d'infrastructures (énergie, transport, fibre optique) pour renforcer l'attractivité de Saint-Marin.

L'activité de capital-investissement a en 2020 bien résisté à la crise

Malgré la crise sanitaire, le nombre d'opérations en capital-risque a, [selon l'AIFI](#) (association italienne de capital-risque et capital-risque) progressé de 58% en 2020 (234), pour un montant total investi en léger repli (595 M€, -0,3%) imputable au fort repli des opérations « *follow-on* » ou de réinvestissements (-34%, 106 M€) qui masque la hausse de 12% des montants d'investissements initiaux (489 M€). Le montant de l'investissement moyen a ainsi diminué de 42% pour s'établir à 2,8M€. Les performances 2020 se caractérisent surtout par une augmentation des rounds d'investissements (200, +89%) et des montants (384M€, +72%) investis par des résidents dans des startups établies en Italie. Les investissements se sont concentrés sur des sociétés cibles de la tech

(46% des opérations, +2pp), des services financiers (12%, -3pp), de la santé (10%, -2pp) et de la biotech (6%, stable). 2020 se distingue également par la forte résilience de l'activité des *business angels* dont le nombre de sociétés bénéficiaires de leurs investissements a fortement augmenté (+9% soit 98, hors opérations d'*equity crowdfunding*) pour un total de 51,2 M€ investis (-3% en g.a).

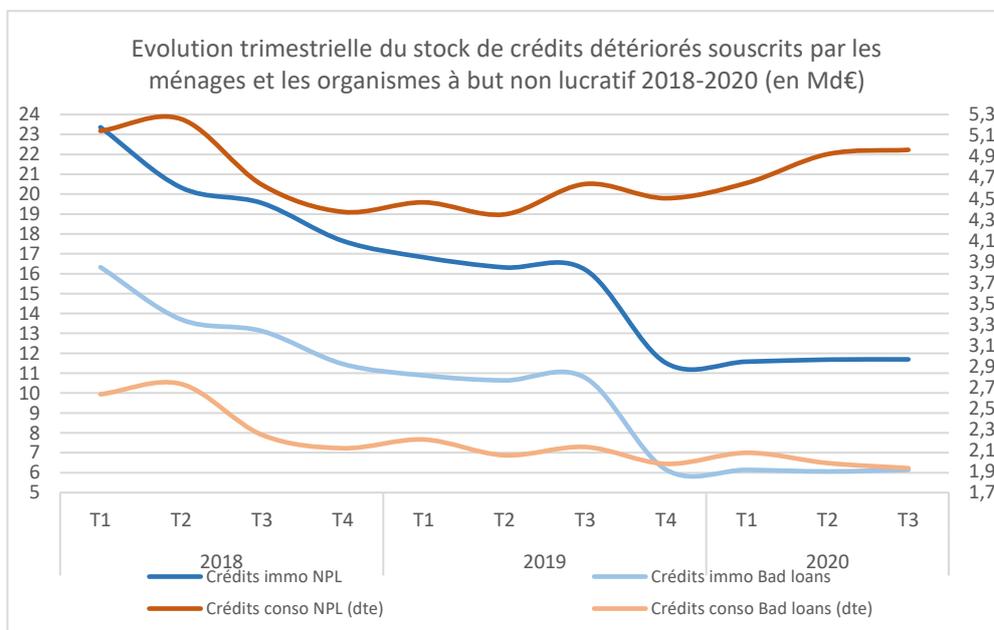
Les professionnels prévoient, à la faveur de la numérisation accélérée de l'économie suscitée par la crise sanitaire, de la reprise et de renforcement des incitations fiscales aux investissements en fonds propres dans les startups et PME innovantes (décret-loi « Relance »), une tendance haussière pour 2021

L'Italie émet son premier titre souverain vert

L'émission par syndication du premier titre souverain vert italien (Btp vert), d'une maturité de 24 ans (échéance au 30 avril 2045) et assorti d'un coupon de 1,5% (versement semestriel), a suscité l'intérêt des investisseurs dont les demandes (env. 80 Md€) ont été 10 fois plus élevées que les montants offerts (8,5 Md€). Le coût est ainsi environ supérieur de 12-15 pbs par rapport aux Btp standards à l'échéance prévue en 2041 (et coupon initial de 1,8%), dont le rendement évolue autour de 1,35%. L'Italie rejoint ainsi le groupe des pays européens ayant déjà émis ce type de titre (Pologne, France, Belgique, Lituanie Pays-Bas, Irlande, Allemagne, Suède, Hongrie) à émettre une obligation souveraine verte, et devrait être suivie en 2021 par l'Espagne, le Danemark, la Slovaquie, ainsi que par l'Union Européenne (NGEU) et le Royaume-Uni.

Conformément au document-cadre publié le 25 février dernier par le département du Trésor, les ressources collectées seront exclusivement affectées aux dépenses publiques « vertes » inscrites au budget de l'Etat (pour la période 2018-2021) relevant d'un des secteurs identifiés par les autorités : énergie renouvelable, efficacité énergétique, transport, économie circulaire, protection de l'environnement et recherche. Un premier portefeuille de dépenses éligibles d'un montant de 35 Md€ a été identifié, soit un montant bien supérieur à celui des ressources collectées par cette 1ère émission.

Premiers signes de détérioration des crédits accordés aux ménages



Source : base de données de la Banca d'Italia, compilation SER.

Malgré un recours massif aux moratoires déployés à partir de mars 2020 par les autorités et les banques en réponse à la crise sanitaire (1,38M de demandes de ménages accordées sur un total d'encours de 87,5Md€) et l'importance du soutien accordé aux travailleurs et ménages (chômage partiel, indemnités), le stock de crédit détériorés accordés aux ménages et organismes à but non lucratif a

progressé de 4% sur les trois premiers trimestres 2020 (par rapport à fin 2019) pour atteindre 16,6 Md€. La hausse continue observée sur la période est principalement imputable à la progression des au secteur des crédits à la consommation (+10,2%, +461 M€), celle de l'encours de NPL sur les crédits immobiliers (+1,6%, +182 M€) étant moins marquée. Si le stock de crédits irrécouvrables (*bad loans*) pour les seuls prêts immobiliers ne représentait début 2020 qu'1% du total d'encours, il pointait à 1,4% au 3^e trimestre 2021. Bien que marginale, cette hausse imputable à la dégradation de la situation économique de certains ménages (service de la dette en progression de 0,4pp sur la période pour atteindre 9,9%), a entraîné une rigidification par les banques des conditions d'accès au crédit immobilier (cf. [bulletin économique n°1/2021](#) de la banque d'Italie), affectant directement la demande. Par conséquent, la quasi-totalité des nouvelles demandes de prêts (93%) ont été en 2020 déposées par des salariés détenteurs d'un contrat à durée indéterminée.

ACTUALITE ECONOMIQUE SECTORIELLE

Des lignes directrices pour encadrer le télétravail dans le secteur des assurances

Le secteur des assurances compte actuellement jusqu'à 98% de ses salariés, soit un total de 47 000 unités, en *smart working*. Dans l'attente du renouvellement du contrat collectif national, l'organisation patronale ANIA et les syndicats majoritaires ont défini des [lignes directrices](#) pour encadrer le télétravail une fois que l'urgence sanitaire soit terminée. Le télétravail doit contribuer « à améliorer la qualité de vie des travailleurs » et doit favoriser « la croissance de la productivité et l'obtention des résultats ». Les entreprises devront faciliter l'accès prioritaire au télétravail pour certaines catégories telles que les employés handicapés et les parents d'enfants handicapés, ceux qui vivent loin de leur lieu de travail et les familles monoparentales ayant des enfants de moins de 14 ans. L'accord ne pose pas de limites au *smart working* en nombre de journées hebdomadaires (ou mensuelles) mais prévoit qu'il ne s'agit pas d'une « modalité de travail exclusive ». Une fois la pandémie terminée, les travailleurs retourneront dans les bureaux pour éviter des formes d'isolement et de désertification physique des lieux de travail. Le droit à la déconnexion est également prévu: en dehors du temps du travail, l'employé pourra désactiver ses dispositifs de connexion car il ne sera pas obligé de prendre en charge la demande de son entreprise avant la reprise prévue de l'activité.

La dévitalisation commerciale des centres villes s'accroît

Selon [Confcommercio](#), la période entre 2012 et 2020 a enregistré la perte de plus de 77 000 activités commerciales au détail (-14%) et près de 14 000 entreprises itinérantes (-14,8%) dans les centres villes italiens. La pandémie a accéléré le processus progressif de désertification commerciale. Les commerces alimentaires (-2,6%) et ceux des activités primaires, telles que les bureaux de tabacs (-2,3%) qui ont élargi leur offre des services, n'ont pas accusé de grandes variations. En revanche, les magasins des biens traditionnels se déplacent en dehors des centres historiques (ou vers les centres commerciaux) avec en conséquence une diminution de 17% pour les commerces d'habillement, 25,3% pour les librairies et les magasins de jouets, 27,1% pour les magasins de meubles et 33% pour les stations d'essence. Près de 25% des entreprises d'hébergement et de restauration sont destinées à disparaître des centres villes en 2021.

Le secteur de la mode : une reprise attendue au 3^{ème} trimestre 2021

Selon [Confindustria Moda](#), en 2020 le chiffre d'affaire du secteur textile, de la mode et des accessoires s'établit à 72,5 Md€, en diminution de 26% par rapport à 2019. La contraction estimée à plus de 18% du 1^{er} trimestre 2021, devrait se poursuivre de manière moins forte au 2^{ème} trimestre (-10%). La reprise est attendue à partir du 3^{ème} trimestre avec l'accélération progressive de la campagne vaccinale. Le [Système textile de la mode \(SMI\)](#) estime que sur les trois prochaines années, en l'absence de soutiens économiques gouvernementales, le secteur textile-mode pourrait perdre 70 000 emplois (17,8%) et observer la fermeture d'environ 6 500 entreprises (15%).

Le Service économique régional de Rome publie également une lettre d'information sur l'industrie et le développement durable: « **Sostenibile** ». Elle est consultable en suivant [ce lien](#).

Copyright

Photo en première page : © Editions internationales du Patrimoine
Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du service économique régional (adresser les demandes à rome@dgtresor.gouv.fr). ©

Clause de non-responsabilité

Le service économique régional s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.

Auteur : SER de Rome
Ambassade de France en Italie - Service économique régional - © DGTRESOR.
Responsable de la publication : Frédéric Kaplan

Adresse : Piazza Farnese 48
ROME 00186
ITALIE

Redigé par : Marie-Céline Favier, Benoît Lemonnier,
Capucine Louis, Federica Mercanti et Augustin Vigin.
Coordonnée par : Federica Mercanti
Revue par : Laura Torrebruno

TRÉSOR
DIRECTION GÉNÉRALE

et

Service économique
régional